



Convention de mise à disposition Exposition itinérante « Nos chers Déchets »

Entre le prêteur :

Nom du propriétaire : **Conseil de Développement du Pays de Redon Bretagne Sud**
Adresse : 3 rue Charles Sillard 35600 REDON
Numéro de téléphone : 02 99 70 39 58
Adresse électronique : contact@cdredon.bzh
Représenté par : Fabien ANIZON

Et l'emprunteur :

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse électronique :
Représenté par :

Il est convenu que le Conseil de Développement du Pays de Redon Bretagne Sud mette à disposition de l'emprunteur l'exposition itinérante « NOS CHERS DÉCHETS » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Thème : les déchets
- 10 panneaux de couleur, auto portants, de dimension 200 cm x 100 cm (type Kakémono), transportés dans 10 sacs en toile eux-mêmes regroupés dans 2 sacs rigides à roulette, 1 cahier pour les commentaires du public
- Impression : juillet 2014
- Auteurs : Groupe de travail déchets du Conseil de Développement du Pays de Redon Bretagne Sud accompagné par l'atelier de scénographie « Fouet Cocher »

Ce prêt est consenti dans les conditions suivantes :

1) MODALITES

L'outil sera emprunté : du (date de retrait) au (date de retour).....

et sera exposé (lieu)

Panneaux empruntés : Totalité ou n°1 - n°2 - n°3 - n°4 - n°5 - n°6 - n°7 - n°8 - n°9 - n°10

2) DEPOT DE GARANTIE

Cet outil est prêté à titre gracieux par le Conseil de Développement. Elle peut être retirée après remise d'un dépôt de garantie de 400 €, sous forme de chèque à l'ordre du « Conseil de Développement du Pays de Redon ».

3) ENGAGEMENTS

L'emprunteur s'engage à :

- **contracter une assurance**, couvrant le contenu des outils et les risques liés à son utilisation, de la date de retrait à la date de retour de l'outil.
- à **signaler toute détérioration** des panneaux et à **rembourser** le prêteur si le montant des réparations est supérieure au montant de la caution. Un état des lieux et inventaire seront établis lors du retrait et du retour des expositions.
- **respecter les dates** de retrait et de retour de l'exposition mentionnées ci-dessus,
- retirer et ramener les outils au siège du Conseil de développement,
- veiller à conserver l'exposition en bon état ; à l'exposer et à la stocker à l'abri des intempéries (pluie, vent...),
- ranger les différentes composantes de l'outil comme elles étaient rangées initialement en respectant la procédure ci-jointe.

Fait en deux exemplaires à Redon, le

Pour l'emprunteur,
Le représentant légal,

Pour le Conseil de Développement et par délégation